

ARRÊTÉ ÉTABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNEE 2025

Le Maire de Annebault,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération n° 5/2025 du 04/02/2025 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,

Vu l'arrêté du 24/07/2024 fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1^{er} juin 2024,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Adjoint Administratif Territorial Principal de 2nde classe

| Nom / Prénom | Grade actuel | Date d'effet de la nomination |
|--------------------------|--|-------------------------------|
| AVOYNE Christelle | Adjoint Administratif Territorial | Avril 2025 |
| | | |
| | | |

Avancement au grade de :

| Nom / Prénom | Grade actuel | Date d'effet de la nomination |
|--------------|--------------|-------------------------------|
| | | |
| | | |
| | | |

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Calvados qui en assurera la publicité, en application de l'article L522-26 du code général de la fonction publique susvisé.

Fait à Annebault, le 23 avril 2025,
Le Maire, Chantal LENEVEU

Le Maire (ou le Président),
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Notifié le 25/04/2025

Signature de l'agent :


